

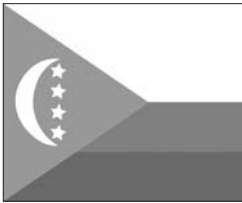
Al-watwan

“Aime la vérité, mais pardonne à l'erreur” . Voltaire

24e année. N°1301 du mardi 21 avril 2009. Prix/Comores : 250 Fc ; Etranger : 1,5 Euro. Directeur de la publication : Djaé Ahamada

LIRE EGALEMENT

Débat politique
Ces limites à
ne pas franchir !



Les Comoriens ont assez souffert des plus de dix ans de séparatisme anjouanais pour se permettre de retomber dans les mêmes errements du passé. Comme disait l'écrivain britannique Gilbert Keith Chesterton, "non seulement nous sommes tous embarqués sur le même bateau, mais nous avons tous le mal de mer". Nul doute qu'un naufrage de l'Etat comorien ne profitera à personne, sinon aux ennemis de l'archipel ; ceux-là qui travaillent depuis toujours pour sa dislocation.

Lire page 6

Les centres hospitaliers de Ngazidja sont en grève

Le syndicat des agents de la santé a organisé hier une conférence de presse à la salle de conférence d'El-maarouf.

Les syndicalistes demandent non seulement la mise en application de l'arrêté (sur la révision à la hausse des salaires) mais souhaitent également voir son contenu avant qu'il ne soit signé et publié car ils ne "veulent pas être piégé comme cela est déjà arrivé".

Lire page 3

Le président Sambi au Yémen : la coopération et le développement au centre des entretiens

Le chef de l'Etat Ahmed Abdallah Sambi, qui effectue depuis dimanche un voyage privé à Sanaa, a rencontré hier, lundi 20 avril, le premier ministre de la République de Yémen, le docteur Ali Muhammad Major. L'entretien entre les deux hommes d'Etat a porté sur la coopération bilatérale entre les deux pays. Ils ont surtout parlé d'économie, d'éducation, de culture, d'information et de transport aérien.

Lire page 3



Le premier ministre de la République de Yémen, le docteur Ali Muhammad Major

Révision constitutionnelle

Les convergences, la divergence, les interrogations

Le projet tel qu'il a été inspiré, dans sa première version amendée a l'avantage de mettre fin au vide et au silence sur les questions qui sont à l'origine des conflits entre les entités de l'Union, le fameux article 9 étant remplacé par une disposition plus claire et plus précise car énumérant une à une les compétences. Malheureusement, le débat important et tant attendu sur le respect de l'autonomie a été éclipsé par celui de la prolongation ou de la réduction des mandats et la tourmente est placée au centre de l'intérêt des îles.

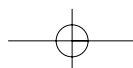
Le référendum tel qu'il est conçu et piloté est placé sur le terrain strictement politique. Les rapports de forces entre les opposants au projet et les défenseurs devraient déterminer son avenir, dans le respect des règles démocratiques.

Lire page 6

YLANG YLANG SERVICE

TRANSPORTEURS
DE CONTENEURS, VEHICULES, etc.

VOTRE COMPAGNIE INTERNATIONALE,
RAPIDE ET FIABLE AU PRIX IDEAL
CONTACTEZ : AGENCE MARITIME DES COMORES,
TEL : 269 334 11 93 EMAIL : ylangylangservice@yahoo.fr



Les formations techniques et professionnelles dispensées par cette association humanitaire attirent plusieurs étudiants et la fondation met en place de nouvelles méthodes pour répondre aux exigences des bénéficiaires. Pour sa part, le centre, dans l'objectif d'"offrir une meilleure formation aux jeunes" est en train d'intégrer pour 2010 deux disciplines supplémentaires en informatique, à savoir la maintenance en informatique pour les garçons et la comptabilité pour les filles, "dans le but de former des informaticiens en maintenance et des secrétaires comptables".

Le jeudi 16 avril, la fondation humanitaire Emdad Imam Khomeiny a procédé à la remise des certificats de réussite de la cinquième promotion. La remise a eu lieu dans leur local situé à Bandamadji dans le Itsandra. Cette cérémonie a été précédée de deux jours de celle de Mwali au cours de laquelle ont été remis les certificats aux lauréats de la première promotion de la fondation Emdad de l'île. Cette cérémonie a vu la participation de plusieurs membres du gouvernement de l'Union, à savoir, le ministre de la Justice, M'madi Ali, celui de l'Information, Abdourahim Saïd Bacar et son homologue de l'Education nationale, Kamaldine Afraitane, de plusieurs agents du

Emdad: remise des certificats de la 5ème promotion

ministère de l'Education, du grand mufti et de plusieurs notables de la localité de Bandamadji.

Dans ce centre de formation professionnelle gratuite, les disciplines dispensées sont la couture, l'électricité, l'informatique et la comptabilité. Lors d'une brève allocution, le ministre de la justice a appelé "tous les jeunes comoriens à saisir cette opportunité pour apprendre dans le but de construire leur propre avenir".

Le but de ces formations professionnelles est de faire en sorte qu'à la sortie, le jeune soit en mesure de mettre à profit les connaissances acquises lors de la formation pour créer son propre emploi ou son entreprise. "La formation technique et professionnelle en soi est une bonne initiative. Mais pour donner un sens à notre parcours, il faut intégrer ces jeunes sortant dans le milieu du travail" a dit le directeur de la fondation qui estime que "la mission du gouvernement, du ministère de travail, des bailleurs de fonds et des banques sera de faciliter l'accès aux crédits à ces jeunes".

Les formations techniques et professionnelles dispensées par cette asso-

ciation humanitaire attirent plusieurs étudiants et la fondation adopte de nouvelles méthodes pour répondre aux exigences des ces étudiants. Selon Mkandzilé Mohamed Assaf, un des enseignants du centre, "pour offrir une meilleure formation à ces jeunes, nous avons intégré deux disciplines supplémentaires en informatique, à savoir la maintenance en informatique pour les garçons et la comptabilité pour les filles. Cela dans le but de former des

informaticiens en maintenance et des secrétaires comptables".

Cette formation, plus longue, s'appliquera à partir de 2010 et durera trois ans et sera destinée aux élèves qui auront échoué deux fois au baccalauréat.

Les élèves pour leur part ont affiché leur satisfaction aussi bien par rapport au contenu de cette formation et pour avoir obtenu leurs certificats. Abasse Saïd Laïfatia a passé le baccalauréat à

trois reprises sans succès, "aujourd'hui, je suis très contente de cette formation et j'espère que ceux qui ne font rien chez eux viendront s'inscrire aussi". Quant à Mohamed Hamada, ancien étudiant de l'Institut universitaire de technologie (Iut), il "compte exploiter à fond les connaissances acquises lors de cette formation" dans son futur milieu professionnel.

Mariata Moussa



Réaction de la vice-présidence de l'Union sur les propos de SOS Farid

Dans un article apparu au dernier numéro de "La Gazette des Comores", Farid Soilihi, qui se présente comme "président" ou chef de "SOS Voyage", a proféré des allégations incroyablement désobligeantes sur le vice-président de l'Union des Comores, Idi Nadhoim. Je ne pense pas qu'on doive répondre aux propos non courtois de cette personne. Je vais, donc, tenter, tout simplement, d'expliquer aux Comoriens ce qui se passe réellement et les aider à mieux comprendre les véritables enjeux posés dans le problème du transport des Comoriens de la diaspora entre la France et notre pays.

D'abord une évidence : il est tout à fait normal et même légitime que la diaspora comorienne, comme tous les Comoriens d'ailleurs, cherche à voyager à des tarifs réduits, surtout dans la conjoncture actuelle.

Farid Soilihi, "convaincu" de la tête au pied qu'il est capable de faire baisser les tarifs des billets entre la France et les Comores, regroupe ses amis à Marseille et monte une "association" sans aucun statut légal. Etrangement, Farid commence à s'attaquer à la compagnie qui applique les tarifs les plus bas, c'est à dire Yeménia. C'est ainsi qu'il appelle à une manifestation à Marseille contre Yeménia au cours de laquelle des actes de vandalisme sont perpétrés sur la représentation de cette compagnie.

Conséquences : Yeménia annule ses vols au départ et à destination de Marseille et les Comoriens de Marseille sont, désormais, obligés de payer en plus du billet d'avion, 200 euros et supporter trois heures de train pour

monter à Paris pour prendre... la même compagnie, c'est-à-dire Yeménia. Je vous épargne les souffrances endurées par nos compatriotes au retour avec les lourds bagages et les enfants en bas âges pour retourner retrouver Faride et ses amis dans la cité phocéenne.

Par la suite, à la tête d'une forte délégation, il arrive à Moroni où il rencontre, le chef de l'Etat, le vice-président en charge des transports et tous les intervenants dans l'aéronautique comorienne. A cette occasion, toutes les autorités comoriennes ont adhéré à cette démarche légitime de voir intervenir une réduction du tarif des billets. Il signe un mémorandum avec le vice-président Idi Nadhoim et obtient la participation de son SOS dans les négociations avec les Etats et les compagnies aériennes, en tant qu'observateur. C'est ainsi qu'il prend part, à Dubaï, aux négociations des accords aériens entre les Comores et les Emirats Arabes unis.

De retour à Marseille, Faride annonce à ses amis qu'à Dubaï, il a signé avec le chef de la délégation une convention avec la compagnie Emirates et que le billet était fixé à 800 euros. Pourquoi a-t-il menti?

Ensuite, le même Faride conduit une délégation en février dernier à Moroni, cette fois-ci pour forcer les autorités comoriennes à partir à Sana'a au Yémen pour "obliger" Yeménia à baisser les tarifs.

Résultats : Il a fait partie de la délégation conduite par le vice-président de l'Union qui a séjourné à Sana'a plus d'une semaine pour des discussions avec le staff de la compagnie Yeménia et les hautes autorités du Yémen.

Toutes les hypothèses sont, alors, avancées et les deux parties se sont convenues de poursuivre les discussions, à Paris, "dans les meilleurs délais", comme il a été convenu par les deux parties. Les responsables de la compagnie yéménite devaient mettre à profit ce délai pour permettre aux différents départements de la compagnie d'étudier toutes les combinaisons possibles pour accéder à la demande des autorités comoriennes soutenues par leurs homologues du Yémen.

Mais Faride refuse catégoriquement de continuer les négociations à Paris, il arrive à Moroni et déclare, bizarrement, au quotidien "La Gazette des Comores" qu'il allait "bloquer l'aéroport de Moroni Hahaya", ce qui apparaît, désormais, comme étant un objectif mûrement étudié et planifié de sa part.

Dans ces conditions, on est vraiment en droit de se demander ce que veut Farid ? Pourquoi tout ce tapage maintenant?

Il apparaît, de plus en plus clairement, qu'une compagnie française va prochainement ouvrir un vol direct Paris-Mayotte pour le prix de 700 euros. Farid veut-il conduire la diaspora sur cette voie? Si tel était le cas, il a raison de dire qu'il va fermer l'aéroport international de Hahaya au profit de celui de Dzaoudzi. Comme ça l'Ampsi et Com'Air Assistance déposeront le bilan et les petites compagnies inter-îles iront à Mayotte chercher nos "Je viens" pour les déposer à Ndzuani, Mwali et Ngazidja.

Tout cela étant posé, on comprend beaucoup mieux le vrai visage de Farid et ce qui se passe réellement : Farid est manipulé et cherche à manipuler à son tour.

Malgré son manque de sérieux notoire et par respect aux honnêtes Comoriens de la diaspora qui l'accompagnaient, les autorités comoriennes lui ont ouvert toutes les portes et ont pris en considération les revendications parfaitement légitimes de la diaspora.

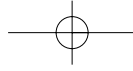
C'est le lieu, par ailleurs, de rappeler que la vice-présidence n'a pas attendu le mouvement SOS Faride pour poser le problème du coût des titres de transports de nos compatriotes venant de France. En effet, la question était déjà abordée lors des négociations des accords aériens entre les deux pays.

Il faudrait peut être informer la population que le prix d'un billet d'avion est fixé en tenant compte de plusieurs facteurs, que les avions civils des pays visent la grille tarifaire après avoir vérifié la conformité avec les normes internationales et qu'aucun Etat au monde ne fixe les tarifs des billets des compagnies nationales (donc publiques), et, à plus forte raison, ceux des compagnies privées.

Ceci étant, les autorités continuent et continueront les négociations pour obtenir une baisse de tarif avec ou sans SOS Farid qui se permet dans son interview de menacer le chef de l'Etat en déclarant notamment : "si le Chef de l'Etat ne trouve pas une solution à ce problème, nous allons bloquer l'aéroport".

Farid et les autres doivent comprendre que jamais nous ne nous laisserons pas intimider et, encore moins, dicter notre conduite.

Ce texte nous a été envoyé par le secrétaire général de la vice-présidence de l'Union



Le président Sambi au Yémen La coopération et le développement au centre des entretiens

Le chef de l'Etat Ahmed Abdallah Sambi, qui effectue depuis dimanche un voyage privé à Sanaa, a rencontré hier, lundi 20 avril, le premier ministre de la République de Yémen, le docteur Ali Muhammad Major.

L'entretien entre les deux hommes d'Etat a porté sur la coopération bilatérale entre les deux pays. Ils ont surtout parlé d'économie, d'éducation, de culture, d'information et de transport aérien.

Le président Sambi et le chef du gouvernement yéménite ont fait un tour

d'horizon des possibilités d'un décollage économique des Comores par l'ouverture des investissements et le développement des échanges commerciaux. Ils ont évoqué l'importance de privilégier le rapprochement des deux communautés.

Le président Sambi a saisi l'opportunité pour exprimer sa gratitude aux autorités yéménites pour le concours multiforme qu'elles apportent à l'Union des Comores. Il a aussi exprimé le besoin d'une coopération en matière d'investissement entre les deux pays. Le docteur Ali Muhammad Major,

quant à lui, a démontré l'initiative du Yémen de renforcer les liens historiques qui unissent les peuples du Yémen et des Comores. Selon le Premier ministre, son gouvernement exhorte le secteur privé yéménite à venir investir aux Comores et il s'emploie à faciliter les conditions d'importation vers l'Union des Comores. Dr Major a émis le souhait de voir dans un proche avenir les Comores prospérer avec un développement dans tous les domaines.

Le chef de l'Etat serait de retour à Moroni en fin de semaine.



le premier ministre de la République de Yémen, le docteur Ali Muhammad Major

Coopération Khartoum-Ngazidja : Appui au secteur éducatif de l'île

Le ministre de l'Education de l'Etat de Khartoum, le docteur Elamine Abdoukadir Ismaël, effectue une visite de quatre jours dans l'île de Ngazidja depuis le samedi 18 avril. Cette visite vient une journée après celle effectuée par le préfet de la même région soudanaise dans l'île. Elle entre dans le cadre de la coopération décentralisée existante, depuis 2003, entre les deux gouvernements locaux.

Le ministre a rencontré, le samedi,

son homologue de Ngazidja, Fatima Djalime. Au menu des discussions, la préparation d'un protocole d'accord sur divers projets se rapportant au secteur éducatif. Concrètement, le ministre de l'Education de l'Etat de Khartoum, prévoit de construire une école destinée à l'enseignement général, d'assurer l'impression de mille ouvrages programmés dans l'enseignement de la langue arabe dans les collèges et lycées et l'ouverture d'une bibliothèque où "seront

réunies sept mille catégories d'ouvrages".

Il s'est rendu, hier, à Mdjwayezi dans la région de Hambu, où est prévue la construction d'une école professionnelle. Six formateurs comoriens, en mécanique, seraient, déjà, en formation de perfectionnement de neuf mois au Soudan, dans le cadre de ce projet, nous a confiés le coordinateur permanent du gouvernement de Khartoum à Ngazidja.

Dans les précédents protocoles signés entre les deux parties, le ministre de l'Education de l'île a, déjà, reçu l'appui d'un expert du ministère du gouvernorat de Khartoum, dans l'élaboration de sa politique éducative, ainsi que l'ac-

cord de l'envoi de sept enseignants sur diverses disciplines à savoir, lettré arabe, sciences islamiques,

sciences physiques et sciences naturelles.

Kamardine soulé



Incendie dans les fonderies des Travaux publics

Un incendie s'est produit, hier, sur une machine dans les fonderies des Travaux publics à Moroni. La machine était destinée à la préparation du goudron. Soilihi Ahamada, fondeur, et qui était sur place au moment des faits a affirmé que "l'incendie a été causé par l'eau qui s'est accumulée dans la machine durant ces dernières pluies" ; la machine étant instal-

lée à découvert. Ironie du sort, le goudron qui était en préparation était prévu pour la réhabilitation des routes, détruites lors, justement, de dernières pluies qui se sont abattues à Moroni et dans les régions de Bambao et de Hambu.

L'incendie a pu être maîtrisé avec l'assistance de la population vivant tout près du site.

Ks



Consulter notre site
www.alwatwan.net

Les centres hospitaliers de Ngazidja sont en grève

Le syndicat national des agents de la santé a organisé hier, lundi, une conférence de presse à la salle de conférence du centre hospitalier national d'El-maarouf. L'objectif de cette conférence est de réaffirmer que les agents de la santé sont en grève depuis ce lundi 20 avril et cela va durer encore soixante douze heures comme l'avait prévu le syndicat.

"Nous demandons aux responsables, de signer l'arrêté de la mise en application du décret présidentiel portant sur les statuts particuliers des fonctionnaires du corps de la santé, dans les soixante douze heures qui viennent", a déclaré le secrétaire général du Syndicat, Mahamoud Abdallah. Les syndicalistes demandent non seulement la mise en application de l'arrêté mais souhaitent également voir son contenu avant qu'il ne soit signé et publié car ils ne "veulent pas être piégé comme cela est déjà arrivé".

De son côté le docteur Djabir déclare qu'il y a eu une assemblée générale du corps médical ce lundi matin pour discuter et voir comment ils allaient réagir. Des délégués ont été désignés pour vérifier si l'arrêté de la mise en application est publié régulièrement. Selon lui, cette délégation a affirmé que l'arrêté est déjà fait "en fonction

du texte du décret présidentiel" et qu'il est déjà signé. "Nous espérons que d'ici demain cet arrêté sera à notre disposition car nous allons nous rencontrer encore ce mardi avec tous les médecins pour voir comment nous allons procéder et cette fois-ci, nous allons trancher une bonne fois pour toute", avait renchéri le docteur Ibrahim Ahmed.

Un préavis de grève a été déposé depuis le 5 avril. Le choix de cette date pour le début de la grève n'est pas un pur hasard, déclare le docteur Ismaël, "nous savons très bien que le 25 de chaque mois les états de salaires sont déposés, donc dans cinq jours nous allons voir si nous figurons dans

les nouveaux statuts ou non".

Depuis hier matin, l'hôpital est au service minimum, dans les urgences seulement : "ce qui nous arrêtera c'est lorsque nous verrons les fiches signalétiques", avance-t-il avant de préciser que la grève est "uniformisée dans tous les hôpitaux de Ngazidja". Selon les syndicalistes, la grille indiciaire utilisée pour le personnel de la santé date de 1960. Ils estiment que le président Sambi est sensible à leurs combats et efforts, mais ne comprennent pas pourquoi le ministère de la Fonction publique et celui des Finances font traîner leur dossier et ne le mettent pas en application.

Abouhariat S. Abdallah



Constitution : entre convergences, discordes et les interrogations

Le président de la République a tranché. Il a convoqué pour le 17 mai le référendum sur la révision de la constitution, après le constat de l'échec des discussions ouvertes entre lui et les présidents des îles. L'avant-projet de loi référendaire portant révision de la Constitution de l'Union des Comores du 23 Décembre 2001 soumis à la table ronde ne subira que quelques modifications, sans aucune concession de taille.

Le débat s'est focalisé avec une telle véhémence ces derniers jours sur l'harmonisation des élections, qui risquent d'accorder des délais supplémentaires, en prolongeant le mandat du président en exercice d'un an ou plus, éclipsant les autres aspects, non moins importants de la réforme, notamment ceux qui visent à atténuer ou réduire les conflits de compétences qui empoisonnent la vie politique depuis l'adoption de cette constitution, la réduction des superstructures pour alléger le poids financier des institutions, etc.

Sur l'application de la nouvelle version, aucune ambiguïté, si elle est votée, elle s'appliquera au président de l'Union en fonction comme aux présidents des îles. Cela ne change pas des habitudes, même si le président opte pour une délibération de la congrès réunissant les assemblées de l'Union et des îles qui seront élus. L'article 3 de la constitution, qui stipule que "la souveraineté appartient au peuple qui l'exerce, dans chaque île et dans l'ensemble de l'Union, par ses représentants élus ou par la voie du référendum", est mis à contribution à outrance pour dire que

tout peut être révisé, même si c'est ce peuple là qui en a fixé les limites de la révision.

La constitution en vigueur interdit toute procédure de révision "lorsqu'il est porté atteinte à l'unité du territoire et à l'intangibilité des frontières internationalement reconnues de l'Union ainsi qu'à l'autonomie des îles". Mais la constitution reste muette sur les voies permettant d'empêcher une révision d'une telle nature.

Le seul recours

Et Malheureusement ou curieusement, la loi fondamentale n'a pas prévue de possibilités de saisine ou d'auto saisine sur les finalités ou la teneur même du référendum. Seul le décret du président le convoquant peut être attaqué mais dans les formes seulement et non dans le fond. La Cour constitutionnelle, juge de la constitutionnalité des lois, veille à la régularité des opérations électorales

tant dans les îles qu'au niveau de l'Union, y compris en matière de référendum. C'est donc au finish que la cour a pouvoir de valider et ou d'invalider les résultats. Selon toute vraisemblance, les opposants au référendum ont pour seul recours d'exiger la révision des listes électorales, prévue se dérouler tous les ans. Tout comme les délais entre la date de la convocation et la tenue du référendum, les échéances pour la campagne à respecter ne sont prévues nulle part. La référence serait de s'en tenir aux échéances des délais pour les élections présidentielles et législatives. Une question de bon sens seulement.

La nouvelle monture proposée prévoit que l'élection du président de l'Union se déroulera en même temps que celle des "gouverneurs" (dénomination des chefs des exécutifs des îles) et une proposition de calendrier sera soumise aux futurs représentants du peuple. Concrètement, l'élection du nouveau président de l'Union, se

déroulera dans les conditions et modalités déterminées par la loi organique N°05-009/Au du 4 Juin 2005. Le président et les vice-présidents sont élus ensemble au suffrage universel direct majoritaire à un tour pour un mandat de cinq ans dans le respect de la tournante entre les îles. Idem pour les élections des "conseillers" des îles qui auront lieu à la même date que celle de l'assemblée de l'Union.

Mettre fin au vide

Les trois présidents des îles avaient dans un communiqué proposé un refus catégorique sur tout prolongement ou raccourcissement des mandats en cours, avant de voir leur coalition éclatée. Une proposition des deux présidents de Ngazidja et de l'île de Mohéli surgira pour réviser leur position et avancer l'idée inverse de tenir les élections en 2010, à la date de la fin du mandat du président Sambi. De constitutionnel, le débat

incontestablement redevint politique. La position du président d'Anjouan, refusant de raccourcir son mandat, conduira au refus de trancher par le référendum sur cette question qui divise.

Le projet telle qu'elle a été inspirée, dans sa première version amendée à l'avantage de mettre fin au vide et au silence sur les questions qui sont à l'origine des conflits entre les entités de l'Union. Dans ce projet, le fameux article 9 est remplacé par un autre plus clair et plus précis car il détermine les compétences des îles autonomes, en les énumérant une à une. Le débat important sur le respect de l'autonomie tant attendu a été éclipsé par celui de la prolongation du mandat. La tournante placée au centre de l'intérêt des îles.

Seules les règles démocratiques...

Dans les îles autonomes, les fonctions exécutives et délibératives sont exercées par des organes distincts, qui sont le "gouverneur" assisté de "six commissaires" au maximum. La fonction délibérative sera désormais exercée par un "Conseil de l'île" dont les nombres sont précisés. L'île autonome comprend des collectivités territoriales qui s'administrent librement par des organes, exécutifs et délibératifs élus, selon les modalités et conditions fixées par la loi de l'Union.

Le référendum tel qu'il est conçu et piloté est placé sur le terrain strictement politique. Les rapports de forces entre les opposants au projet et les défenseurs détermineront son avenir. Dans le respect des règles démocratiques.

AAA



POINT DE VUE

Nous sommes tous embarqués dans le même bateau

Le débat autour de la réforme constitutionnelle a laissé la place à la résurgence d'un communautarisme insulaire de mauvais aloi qui risque de mettre à mal la fragile unité nationale acquise de haute lutte. Cette lecture simpliste des événements qui consiste à imputer les errements d'un président ou d'un ministre à sa communauté ou à son île d'origine est une dérive dangereuse qui mérite notre plus ferme condamnation.

Autant, on peut critiquer le contenu du projet de révision constitutionnelle du chef de l'Etat, exprimer son point de vue sur les procédés et autres réactions du gouvernement de l'Union, voire manifester dans les limites du droit son opposition à la tenue d'un référendum constitutionnel. Autant, il n'est pas permis de jouer avec le destin de l'archipel en instillant le venin de la haine entre les uns et les autres. Le discours séparatiste qui fait aujourd'hui florès dans certains endroits de notre pays, aussi longtemps qu'il y aura des leaders

Les Comoriens ont assez souffert des plus de dix ans de séparatisme anjouanais pour se permettre de retomber dans les mêmes errements du passé. Comme disait l'écrivain britannique Gilbert Keith Chesterton, "non seulement nous sommes tous embarqués sur le même bateau, mais nous avons tous le mal de mer". Nul doute qu'un naufrage de l'Etat comorien ne profitera à personne, sinon aux ennemis de l'archipel ; ceux-là qui travaillent depuis toujours pour sa dislocation.

comoriens pour lui trouver une justification politique, risque de renvoyer l'archipel à l'une des pages les plus sombres de son histoire. Pendant que les autres nations cherchent à se rassembler pour être davantage plus fortes et pouvoir faire face aux nombreux défis de l'heure, les Comores n'ont pas le droit d'aller à contre-courant de cette tendance mondiale au risque de disparaître. Tout

simplement.

Que des hommes et femmes politiques portent à bout de bras une revendication insulaire, quoi de plus normal dans un pays dont le morcellement géographique est institutionnalisé et où la loi fondamentale semble accorder une certaine primauté à l'identité insulaire. Mais, cette revendication, aussi juste soit-elle, ne doit aucunement mettre en danger l'homogénéité de la Nation comorienne, oublier toute une histoire millénaire commune et faire table rase du passé. Elle ne doit surtout pas occulter les vrais enjeux du moment. Le seul combat qui vaille aujourd'hui est la lutte contre la pauvreté. Le reste n'est que futilités et perte de temps

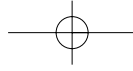
Nul doute qu'un naufrage de l'Etat comorien ne profitera à personne, sinon aux ennemis de l'archipel ; ceux-là qui travaillent depuis toujours pour sa dislocation. Ceux-là qui, hier, ont nourri le serpent séparatiste, manipulé tant de cadres anjouanais et fait miroiter l'illusion d'un Eldorado pour tromper la

population locale. Comme disait l'écrivain britannique Gilbert Keith Chesterton, "non seulement nous sommes tous embarqués sur le même bateau, mais nous avons tous le mal de mer".

Sous aucun prétexte, l'unité nationale ne doit être prise en otage. Oui au débat contradictoire et à la libre expression sur un sujet aussi important qui concerne les institutions comoriennes, mais la question de la réforme constitutionnelle ne peut être utilisée à des fins basement politiciennes.

Aujourd'hui comme hier, Al-watwan n'aura de cesse de condamner ces discours aux accents séparatistes, qui font florès par le temps qui court dans certains endroits de l'archipel. Les Comores ont assez souffert du séparatisme et perdu tant d'années dans de futilités palabres pour se permettre aujourd'hui de rater encore le train du développement dans une seconde crise séparatiste.

Mohamed Inoussa



SPORTS ET CULTURE

La délégation comorienne compte obtenir auprès de l'Uafa, l'organisation du prochain tour des préliminaires de la ligue des champions de l'Uafa et du championnat arabe des plages. Une demande pour accueillir la Ligue des champions arabes a été faite à l'institution et la Fcf attend un inspecteur pour faire des investigations de nos infrastructures. "En ce qui nous concerne, nous sommes prêts à accueillir le tournoi", a déclaré le président de la Fcf Tourqui Salim.

Les Comores participent, depuis hier à Riad en Arabie saoudite, à la troisième session de l'Union des associations de football Arabe ou Uafa. Le président de la Fédération comorienne de Football, Tourqui Salim, le vice-président Abdoukarim Abdérémane et le chargé de la communication, Faysoil Moussa représentent les Comores à ce rendez-vous. Cette troisième assemblée générale regroupe les vingt deux pays membres de la Ligue des Etats arabes. La réunion examinera le bilan des activités annuelles et procédera à l'élec-

Troisième assemblée générale de l'Uafa à Riyad Les Comores prêtes à accueillir la Ligue des champions

tion du président de l'Uafa, de son bureau exécutif et des différentes commissions régissant l'association.

C'est la première participation de la Fédération comorienne de Football à la session, trois ans après la création de l'institution. "Elle est aussi une occasion pour nous de postuler un poste pour les membres de la commission de l'association", a précisé le chargé du dossier de l'Uafa aux Comores.

La délégation comorienne compte obtenir auprès de l'Uafa, l'organisation du prochain tour des préliminaires de la ligue des champions de l'Uafa et du championnat arabe des plages. "Sur place, nous allons proposer à l'association d'intégrer les Comores dans l'organisation de la deuxième édition du championnat des plages. Nous avons pratiquement les vingt deux pays membres de la Ligue des Etats arabes qui a eu à organiser la première édition de cet événement sportif arabe", soutient Faysoil. Une

demande pour accueillir la Ligue des champions arabes a été faite à l'institution et la Fcf attend un inspecteur pour faire des investigations de nos infrastructures. "En ce

qui nous concerne, nous sommes prêts à accueillir le tournoi", a déclaré le président de la Fcf Tourqui Salim. C'est le sponsor officiel de la compétition, Arabe

Radio and Television ou Art qui va financer l'arrivée dans les prochains jours de cet inspecteur.

Les Comores, qui seront représentées par Groupe Choc de Mutsamudu (Anjouan) à la ligue des champions arabes, affronteront la Somalie, la Palestine et le Djibouti. C'est le vainqueur de ces quatre pays qui va poursuivre la compétition avec les autres grands pays de l'Uafa.

"Nous devons relever ce défi de pouvoir recevoir ce grand tournoi du football arabe ici chez nous. Notre fédération devrait batailler pour qu'elle décroche cette grande compétition. Nous ne devons pas nous déplacer à tous les tournois de football" a renchéri Fédéral, le capitaine de Groupe Choc.

C'est Djibouti qui avait accueilli la précédente édition au cours de laquelle les Comores ont été représentées par la Jacm de Mitsudje.

Elie-Dine Djouma



"Améliorer son français en jouant"

La compagnie Djumbé initie des ateliers de théâtre

Ces ateliers entrent dans le cadre du projet "Améliorer son français en jouant" et sont ouverts aux seuls élèves de la classe de terminale. "Améliorer son français en jouant" est un projet soutenu et financé par le Centre international de l'éducation pédagogique de La Réunion (Ciep), le Fonds de coopération de la Réunion ou Fcr et le réseau des Alliances françaises.

Le projet vise à "encourager et dynamiser l'apprentissage de la langue française dans les lycées, dans le but de développer le plaisir d'apprendre cette langue et de les préparer au mieux à l'examen du baccalauréat".

Aux Comores, la Compagnie Djumbé initie ses ateliers en partenariat avec le ministère de l'Education nationale et ses homologues des îles et la mission de coopération et d'ac-

tion culturelle de l'ambassade de France. "Nous sommes presque au terme du projet. On en est alors à la quatrième phase de notre plan d'action", a précisé Soumette Ahmed, un formateur.

Dès le premier jour, on commence à apprendre aux jeunes scolaires les rudiments du théâtre sur la base, notamment, du livre *Le triangle* de Linda Chapman "pour pouvoir mettre à l'aise les élèves". "Ils appren-

nent en jouant avec des expressions orales françaises". Les élèves ont progressé dans leur maîtrise à l'oral de la langue française grâce à de courtes mises en scène de textes théâtraux créés par eux-mêmes.

C'est ainsi que quatre vingt ateliers théâtraux sont mis en place et 255 séances sont au programme sur l'archipel. Les initiateurs des ateliers ont instauré certaines règles au cours de la formation. C'est ainsi qu'aucun élève n'avait le droit de parler en langue nationale. Les élèves ont compris le principe du projet en acceptant de s'exprimer en français de retour dans leurs écoles, confirme Abdoul Fatahou Mbaé, proviseur du lycée de Mitsamihuli.

Le projet vise à "encourager et dyna-

miser l'apprentissage de la langue française dans les lycées, dans le but de développer le plaisir d'apprendre cette langue et de les préparer au mieux à l'examen du baccalauréat".

"Nous espérons améliorer notre expression orale à travers ces ateliers. C'est d'autant plus intéressant pour nous, car nous travaillons sur Xala, de Sembene Ousmane, qui est au programme de la classe de terminale cette année", estime Ali Mbaé Soilih, élève au lycée de Uziwani M'badjini.

Les ateliers d'écriture ont débuté hier sur les trois îles. Ils prendront fin le 19 juin prochain. "Ils seront encadrés par dix sept professeurs référents".

Elie-Dine Djouma

BRÈVES

La ligue de football de Ngazidja a reporté la troisième journée du championnat de première division. Dimanche 18, elle a été reportée au mercredi 22 avril prochain, conformément au calendrier déjà établi. C'est par voie de communiqué que Mchangama Abbas, président de la ligue de football de la grande île rend publique la décision.

La raison invoquée : les pluies torrentielles qui s'abatent sur la région du sud et du centre de l'île ont coupé certains ponts et détruit certaines voies dans le Bambao et le Hambu. C'est ainsi que la route qui lie Dzahadju (Hambu) au premier village de Mbandjini, Makorani est complètement détruite. "On ne peut faire jouer des matches dans ces conditions étant donné que nombreuses formations de D1 viennent des régions les plus touchées par les dernières intempéries que sont Bambao et Hambu", a précisé le directeur au développement de la Fédération comorienne de football, Msahazi Soilhi.

Il est vrai que sept équipes sur les douze formations de D1 sont de ces deux régions. Il s'agit de Volcan Club (Moroni), l'Us de Selea, Ngaya de Mde, Djabal club d'Ikoni, Etoile des Comores de Nyumadzaha Bambao, Elan club et Jacm de Mitsudje.

Report du championnat dames de football de D1 et D2 à Ngazidja. Le championnat de football féminin de première et deuxième division, qui devait commen-

cer le week-end dernier a été reporté à la date du mercredi 22 avril prochain. La première journée de D1 était prévue le dimanche 12 avril dernier. Elle a été reportée semble-t-il du fait du conflit foncier entre Ikoni et le quartier Irungudjani de Moroni et la deuxième pour des raisons de la météo, a dit Nadia Mourid Kassim coach de Maman Club de Moroni.

Le championnat se poursuivra conformément au calendrier initial. Les équipes vont poursuivre la compétition avec la quatrième journée. Tous les matchs seront disputés dans la matinée dans les différents terrains choisis par les clubs eux même, devait précisé "Fundji" Hassane, le monsieur championnat des dames. Le championnat se jouera en aller-retour.

Pour la première fois depuis l'affiliation du championnat féminin à la Fédération comorienne de football, il y a trois saisons, "des femmes arbitres vont diriger certains matchs", a dit Fundji Hassane. L'arbitre Roukia Abdou a confirmé : "je suis déjà programmée pour arbitrer certaines rencontres. C'est après le stage des arbitres organisé par la FIFA que j'ai été retenue". Huit formations féminines de football de D1, parmi elles la championne en titre, Football Club de Mitsamihuli ou FCM, au total, s'affronteront pour cette saison 2009. En seconde division, neuf équipes qui entreront en lice cette année.

Rassemblées par Elie-Dine Djouma

